

République Française  
Département VOSGES  
**Commune de LA PETITE FOSSE**

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/10/2020

Référence
<b>2020-47</b>

Objet de la délibération
ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES SEPULTURES DEVANT ETRE REPRISES PAR LA COMMUNE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7

Date de la convocation
06/10/2020

Date d'affichage
06/10/2020

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE SAINT-DIE  
Le : 20/10/2020

Et

Publication ou notification du :

L' an 2020 et le 13 Octobre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CUNY Jean-Marie, Maire

**Présents** : M. CUNY Jean-Marie, Maire, Mme BERNARD Armelle, M. DUHEM Thierry, M. KANNENGISSER Bernard, M. MEBARKI Amazir, M. PAQUET Gilles, Mme SCHALLER Christine

**A été nommée secrétaire** : Mme BERNARD Armelle

**Objet de la délibération : 2020-47 - ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES SEPULTURES DEVANT ETRE REPRISES PAR LA COMMUNE**

**Vu** - Les procès verbaux de constatation d'abandon des sépultures effectués dans le cimetière communal de La Petite Fosse,

**Vu** - La liste des sépultures définitivement constatées en état d'abandon,

**Vu** - La possibilité pour la commune d'inscrire certaines de ces sépultures présentant un intérêt d'art ou d'histoire dans le patrimoine communal pour ainsi les préserver de la destruction et prendre la charge de leur remise en état,

Le Conseil municipal réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Marie CUNY, Maire,

- **Considérant** que ces sépultures ont plus de trente ans d'existence et que la dernière inhumation à plus de dix ans, et qu'elles sont en état d'abandon.
- **Considérant** que cette situation décèle une violation des engagements pris par les concessionnaires et leurs descendants ou successeurs,

**Article premier :**

Le Maire est autorisé à reprendre les sépultures indiquées ci-dessous au nom de la Commune et à remettre en service les terrains ainsi libérés :

**Cimetière de LA PETITE FOSSE**

Carré	Emplacement	Numérotation	Date	Concessionnaires / inhumés
1	001	1-001	05/10/2017	Sans informations
1	002	1-002	05/10/2017	MARCHAL
1	004	1-004	05/10/2017	Sans informations
1	006	1-006	05/10/2017	Sans informations
1	011	1-011	05/10/2017	Sans informations
1	015	1-015	05/10/2017	Sans informations
1	018	1-018	05/10/2017	Sans informations

1	019	1-019	05/10/2017	Sans informations
1	026	1-026	05/10/2017	Sans informations
1	028	1-028	05/10/2017	TISSERAND
1	035	1-035	05/10/2017	Sans informations
1	041	1-041	05/10/2017	Sans informations
1	043	1-043	05/10/2017	Sans informations
1	048	1-048	05/10/2017	Sans informations
1	055	1-055	05/10/2017	Sans informations
1	075	1-075	05/10/2017	Sans informations
1	087	1-087	05/10/2017	ABBES ET CURES
1	090	1-090	05/10/2017	Sans informations
1	091	1-091	05/10/2017	Sans informations
1	092	1-092	05/10/2017	Sans informations
1	098	1-098	05/10/2017	Sans informations
1	099	1-099	05/10/2017	Sans informations
1	101	1-101	05/10/2017	Sans informations
1	106	1-106	05/10/2017	Sans informations
1	109	1-109	05/10/2017	Sans informations

**Article deux :**

Il est par conséquent proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de rétrocession à la commune des concessions dont les bénéficiaires n'ont plus usage.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

– **APPROUVE à l'unanimité**

la procédure de rétrocession à la Commune des concessions

Décide d'inscrire au patrimoine communal : aucune des sépultures.

**Article trois :**

Plus aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans ces sépultures à dater de ce jour, jusqu'à leur réattribution à de nouveau concessionnaire.

**Article quatre :**

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 20/10/2020  
Le Maire  
Jean-Marie CUNY



Jean-Marie CUNY

JEAN MARIE CUNY  
2020.10.20 15:03:05 +0200  
Ref:20201020\_145704\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire